



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20260129-26_01570-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 29 janvier 2026 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 13

Conseillers représentés : 5

Date de convocation : 23 janvier 2026

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : M. Jacky NOLETTA, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
Mme Véronique IFFER, pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER
M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Philippe SCHILLING

Absente sans pouvoir : Mme Paola DI MICHELE, Mme Carole METZ

Objet : La Cour des Mots : approbation des avenants aux marchés de travaux

Les travaux sont décomposés en 21 lots. Ils ont été passés selon la procédure adaptée ouverte. Ils ont été attribués par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2025 et du 21 mai 2025, pour un montant total de travaux de 3 654 299.95 € HT. Des adaptations techniques et des prestations supplémentaires, revêtant un caractère imprévisible, se sont révélées nécessaires en cours d'exécution des marchés.

➔ LOT N° 1 - Terrassement - Entreprise WILLEM WRTP

Avenant n° 1 :

- Création de WC supplémentaire, avec percement de mur permettant le passage du réseau EU, terrassement en tranchée pour pose de tuyaux et raccordement, fourniture et pose de tuyaux en PVC, démolition d'un ancien puits existant avec chargement et évacuation des déblais, comblement de l'ancien puits,
- Fourniture et pose de caniveaux supplémentaires à la position 3.4.9 du marché,
- Suppression de feutres anticontamination non réalisé à la position 4.2.6, 4.3.8, 4.4.4 du marché,
- Suppression de la location de pelle avec chauffeur non réalisée à la position 4.3.11 du marché,

Montant initial du marché :	62 781.19 € HT
Montant total de l'avenant :	+ 3 886.95 € HT
Taux d'écart introduit par l'avenant :	6.19 %
Nouveau montant du marché :	66 668.14 € HT

→ **LOT N° 16 - Chape / Carrelage - Entreprise DIPOL**

Avenant n° 1 : travaux de carrelage supplémentaires

Montant initial du marché :	52 991.47 € HT
Montant total de l'avenant :	+ 4 112.11 € HT
Taux d'écart introduit par l'avenant :	7.76 %
Nouveau montant du marché :	57 103.58 € HT

Considérant que

- des adaptations techniques et des prestations supplémentaires se sont révélées nécessaires en cours d'exécution du marché,
- ces modifications ne changent pas la nature globale du marché,
- pour les lots concernés, l'augmentation cumulée du montant du lot excède 5 % du montant initial, rendant obligatoire la consultation préalable de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1414-4,
- le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2194-1 et suivants,
- l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 janvier 2026, relatif aux projets d'avenants,

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** les avenants aux lots suivants du marché public de travaux :

Lot	Entreprise titulaire du marché	Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant HT	Montant cumulé HT	% d'évolution
1 – Terrassement	WILLEM WRTP	62 781.19 €	3 886.95 €	66 668.14 €	+ 6.19 %
16 - Chape / Carrelage	DIPOL	52 991.47 €	4 112.11 €	57 103.58 €	+ 7.76 %

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tous documents s'y rapportant,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026.

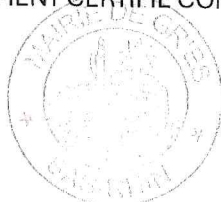
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 05 février 2026

Publiée ou notifiée le 05 février 2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Sabine KROMMENACKER

